



La CGEA prête à accompagner toute entreprise étrangère
Saida Neghza appelle les hommes d'affaires à investir en Algérie

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5397 - Ven. 11 - Sam. 12 juin 2021 - Prix : 10 DA

Perturbations en eau potable

Fin de fonctions de deux responsables de la SEAAL

Page 16

Loi de finances complémentaire 2021

L'importation des véhicules de moins de trois ans autorisée

Page 3

Elections législatives

Jour J : c'est à l'urne de trancher

Page 2

Un Conseil interministériel consacré au projet

L'industrie cinématographique enfin relancée ?



Page 2

Ministère du Commerce

Octroi de licences exceptionnelles aux importateurs

Page 3

Tebboune en visite au siège de l'ANIE

«L'ère des quotas est révolue»



Ph/D. R.

Lors d'une visite au siège de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), à l'invitation de son président, Mohamed Charfi, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, jeudi à Alger, que «le 12 juin, le citoyen sera souverain dans le choix de ses représentants à la prochaine Assemblée populaire nationale». Page 2

Activités commerciales

Rezig installe la Commission nationale de moralisation

Page 4

APW de Tizi-Ouzou

Installation d'une commission de suivi des projets structurants

Page 16

Tebboune en visite au siège de l'ANIE

«L'ère des quotas est révolue»

■ Lors d'une visite au siège de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), à l'invitation de son président, Mohamed Charfi, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, jeudi à Alger, que «le 12 juin, le citoyen sera souverain dans le choix de ses représentants à la prochaine Assemblée populaire nationale».

Par Meriem Benchaouia

«**L**es urnes trancheront et conforteront le choix du peuple», a poursuivi le président de la République, soulignant que «l'ère des quotas est révolue, maintenant que les lois régissant le processus électoral sont respectées, conformément à la Constitution et à la nouvelle loi organique sur les élections, et ce, pour asseoir une nouvelle ère en Algérie conformément aux engagements». A cette occasion, le Président Tebboune a donné des directives à l'effet de «veiller à la protection des voix des Algériens et opérer la rupture avec les anciennes pratiques, de nature à entamer la confiance du citoyen en ses institutions». «Cette échéance offre, pour la première fois, l'opportunité aux jeunes et aux candidats aux finances limitées, de représenter le peuple, notamment après que le processus électoral a été mis à l'abri de l'argent, sale ou pas, ce qui garantit une véritable représentation du citoyen». «Vous êtes les garants de la confiance que placera le citoyen en ses institutions à l'avenir», a affirmé le Président Tebboune à l'adresse des responsables de la salle des opérations de l'Anie, ajoutant avoir entamé, pour une première étape, «le renouvellement de l'Institution législative, qui sera suivi des élections des Assemblées communales et de wilaya, des instances très proches du citoyen». Le président de la République a été accueilli à son arrivée au siège de l'Anie par M. Charfi et le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche.

Charfi prévoit une participation importante



Ph/D. R.

S'exprimant sur les ondes de la Radio nationale, le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie), Mohamed Charfi, a estimé que le nombre de listes de candidatures est un prélude à une participation importante. «Si l'on se fie uniquement à l'engouement des candidats, on peut espérer que la participation citoyenne pour cette élection sera pour le moins supérieure à celles enregistrées durant les précédents scrutins», a-t-il dit. Concernant l'annonce et la proclamation des résultats, le président de l'Anie a prévenu que tenant compte de la particularité de ce scrutin et du temps requis pour la comptabilisation des voix pour chaque candidat, la publication des résultats détaillés prendra plus de temps que lors des précédentes élections. Si les taux de participation seront connus aussitôt, la pro-

clamation des résultats se fera en deux phases. Une première déclaration portera sur le paysage politique, c'est-à-dire que «vous saurez quels sont les partis et les indépendants qui seront présents au Parlement avec le nombre de sièges décrochés par chaque formation» a-t-il expliqué. Selon lui, pour savoir quels sont les députés élus sur chaque liste, «cela nécessitera plus de temps, puisqu'on doit pointer

chaque bulletin et chaque candidat pour avoir les résultats». Par ailleurs, l'invité a affirmé que son instance a veillé au respect de la loi en vigueur depuis l'étude des candidatures qui «avait permis d'écarter toute tentative de quotas et de combattre l'argent sale» jusqu'à la sélection de l'encadrement des bureaux de vote qui a permis de déjouer, entre autres, l'intrusion de «700 candidats».

M. B

Bilan des dernières 24 heures 325

Virus : 372 nouveaux cas et 8 décès

L'ALGÉRIE a enregistré 8 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, soit le même nombre de cas qu'hier (8), portant à 3 560 le total des morts, a annoncé, hier, le ministère de la Santé. Le nombre de contaminations a connu une hausse, avec 372 cas, soit 51 cas de plus par rapport au bilan d'hier (321), pour atteindre, au total, 132 727 cas confirmés.

Elections législatives

Jour J : c'est à l'urne de trancher

Plus de 24 millions d'électeurs sont appelés à choisir, aujourd'hui, leurs représentants à l'Assemblée populaire nationale (APN). Les candidats à la prochaine législature seront en course pour départager les 407 sièges de la chambre basse du Parlement. 28 partis politiques sont en lice avec 646 listes (10 468 candidats), un nombre pour la première fois inférieur à celui des indépendants présents avec 837 listes (12 086 candidats). Cette tendance inédite dénote, selon des observateurs, la volonté de la société civile de jouer un rôle plus actif au sein des institutions. Les mesures prises par les autorités publiques ont surtout encouragé de jeunes candidats à tenter l'aventure. Les chiffres fournis par l'Autorité nationale indépendante des

élections (Anie) font état de plus de 13 000 jeunes candidats à ces élections, alors que le nombre de femmes est de 8 305. Le nombre de candidats disposant du niveau universitaire est quant à lui de 19 942, soit 74 % de l'ensemble des candidats. Par ailleurs, le nombre d'électeurs inscrits à travers le territoire national est de 23 522 322, alors que le nombre d'électeurs inscrits à l'étranger est de 902 865. Le nombre de bureaux de vote est de 61 543, répartis sur 13 000 centres, apprend-on, alors que le nombre de bureaux de vote itinérants est de 139, tandis que celui à l'extérieur du pays est de 357. Pour cette neuvième législature, l'on dénombre 58 circonscriptions électorales (contre 48 auparavant), après la promotion, en début d'année, de

dix circonscriptions administratives en nouvelles wilayas, en plus des 4 zones pour le vote de la communauté algérienne établie à l'étranger. Ces élections législatives ont cette spécificité d'être organisées dans le cadre de nouvelles dispositions légales. La loi organique relative au régime électoral, modifiée et complétée, instaure un nouveau mode de scrutin : le scrutin de liste ouverte à la proportionnelle avec vote préférentiel sans panachage, qui donne lieu à une répartition des sièges proportionnelle au nombre de voix obtenues par chaque liste avec application de la règle du plus fort reste. Autrement dit, ce sont les électeurs qui choisiront les candidats, contrairement au scrutin à liste bloquée ou liste fermée dans lequel les électeurs

ne peuvent pas modifier la composition et l'ordre des candidats sur une liste. La loi organique relative au régime électoral se distingue, par ailleurs et contrairement aux précédentes, par la limitation des mandats parlementaires à deux et «encourage la participation des jeunes à la vie politique». Elle entend, en outre, «réhabiliter le mérite et surtout éloigner l'argent de toute influence sur le libre choix des électeurs». En attendant le verdict de l'urne, cette joute électorale risque de changer la carte politique nationale et surtout réserver des surprises. Contrairement aux élections passées, ces législatives donnent aux candidats les mêmes chances d'accéder à la députation.

Aomar Fekrache

La CGEA prête à accompagner toute entreprise étrangère
Saida Neghza appelle les hommes d'affaires à investir en Algérie



DANS un discours prononcé au Sommet international sur le développement urbain et la construction durable au Caire, Saida Neghza, présidente de la Confédération générale des entreprises algériennes (Cgea), a évoqué les opportunités de coopération et de partenariat qui s'offrent aux opérateurs étrangers qui veulent investir en Algérie. A cet effet, la présidente de Business Africa a affiché la disponibilité des entreprises algériennes à coopérer avec leurs homologues de tous les pays du monde dans les domaines de la production agricole et l'agroalimentaire. Dans ce contexte, elle a rappelé que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, l'a enregistré en tant que secteur prioritaire, où l'on peut investir dans le cadre de partenariats très rentables. Soulignant que l'Algérie bénéficie de grandes opportunités d'investissement au nord et au sud, Saida Neghza a également révélé son aspiration à bénéficier de l'expérience de tous les pays dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie. Selon elle, l'abrogation du droit de préemption de l'État lors des opérations de vente d'actions par ou au profit d'opérateurs étrangers permettra une ouverture économique, dans l'objectif de drainer plus d'investissements directs étrangers. «Le marché algérien est ouvert à l'investissement, notamment après la levée de la restriction liée à la règle 51/49», a-t-elle dit, exprimant ainsi la volonté de son organisation d'accompagner toute entreprise souhaitant investir en Algérie, que ce soit en sélectionnant des partenaires actifs ou en ce qui concerne les procédures administratives. En tant que présidente de Business Africa, elle n'hésitera pas «à soutenir tout projet dans tous les pays africains et à multiplier les échanges au sein du continent», a-t-elle conclu.

Meriem B.

Loi de finances complémentaire 2021

L'importation des véhicules de moins de trois ans autorisée

■ La loi de finances complémentaire (LFC) 2021, adoptée par ordonnance, est désormais entrée en vigueur. Elle a été publiée mercredi au Journal officiel n°44 et introduit notamment comme nouveauté l'autorisation aux Algériens d'importer des véhicules de moins de trois ans.

P.V.D. R.



Par Louisa Ait Ramdane

Le texte autorise les Algériens à importer les véhicules de moins de trois ans. Toutefois, pour entamer les procédures d'importation il faudra attendre la publication de textes d'application des modalités et des procédures, pour laquelle aucune échéance n'a été fixée.

L'article 110 autorise en effet le «dédouanement pour la mise à la consommation, avec paiement des droits et taxes relevant du régime de droit commun, les véhicules de tourisme de moins de trois ans d'âge, importés par les particuliers résidents, une fois tous les trois ans, sur leurs devises propres, par débit d'un compte devises, ouvert en Algérie». Les modalités d'application du présent article ainsi que le contrôle de conformité des véhicules de tourisme usagés, visés au présent article, sont

fixés par voie réglementaire, précise le texte. A rappeler que l'importation des véhicules de moins de trois ans a été autorisée dans la loi de finances 2020, avant qu'elle ne soit gelée. L'ex-ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali, avait déclaré que l'application de cette disposition était impossible.

Une nouvelle taxe sur l'immobilisation des conteneurs au niveau des ports

La LFC 2021 a institué une nouvelle taxe sur l'immobilisation des conteneurs au niveau des infrastructures portuaires retenus au-delà d'un délai de 30 jours.

Les frais d'immobilisation des conteneurs sont calculés, précise la LFC 2021, suivant le tarif prévu dans le contrat de transport ou le connaissance et ne peuvent en aucun cas porter sur une période d'immobilisation

allant au-delà de quatre-vingt dix jours, délai de franchise compris. De 1 à 10 jours après la période de franchise, les taux sont fixés à 40 % des frais d'immobilisation encaissés durant la période considérée, alors que pour la période de 11 à 20 jours, le taux est fixé à 80 % des frais d'immobilisation. A partir du 21^e jour après la période de franchise, l'importateur est soumis à un taux de 120 % des frais d'immobilisation. Pour les contrevenants, il est prévu l'application d'une pénalité d'astreinte de 10 000 DA par conteneur par jour de retard de paiement de cette taxe.

Création du Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés

Un Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption a été créé dans le cadre des dispositions de la LFC 2021. Au titre des recettes, ce compte comprend les fonds confisqués par décisions judiciaires définitives dont les fonds récupérés de l'étranger ainsi que le produit de la vente de biens confisqués ou récupérés. Au titre des dépenses, ce fonds est chargé du règlement des frais liés à l'exécution des procédures de confiscation, de récupération et de vente et de l'apurement des dettes grevant les biens confisqués ou récupérés.

Les produits pharmaceutiques exemptés de TVA et de droits de douane

Les produits pharmaceu-

tiques et dispositifs médicaux ainsi que les matières premières entrant dans la fabrication de ces produits et dispositifs utilisés dans la riposte à la pandémie de Covid-19 sont exemptés à titre temporaire de la TVA et des droits de douane, selon toujours les dispositions de la LFC 2021.

La LFC 2021 a introduit également une redevance dans le secteur pharmaceutique, dont les tarifs sont fixés notamment pour la demande d'inscription d'un produit pharmaceutique sur la liste des produits remboursables fixée à 15 000 DA et 5 000 DA pour la demande de modification d'inscription d'un produit pharmaceutique sur la liste des produits remboursables ainsi que de 300 000 DA pour la demande portant sur l'expertise d'un établissement pharmaceutique. Le tarif de la redevance pour demande d'autorisation d'essai clinique est fixée également à 300 000 DA et du même montant pour la demande de certification d'essai clinique. D'autres tarifs sont institués pour la demande de modification de décision d'enregistrement d'un produit pharmaceutique (150 000 DA), pour le renouvellement de décision d'enregistrement d'un produit pharmaceutique (300 000 DA), et la demande de transfert de décision d'enregistrement d'un produit pharmaceutique entre établissements pharmaceutiques (100 000 DA) ainsi que pour toute demande de visas de publicité ou de renouvellement de ce visa pour un produit pharmaceutique (60 000 DA).

Impôt complémentaire applicable aux sociétés de tabacs

En outre, pour les sociétés de fabrication de tabacs, il est institué un impôt complémentaire sur les bénéfices des sociétés. L'assiette d'imposition de cet impôt est celle soumise à l'impôt sur les bénéfices des sociétés. «Le taux de cet impôt est fixé à 10 %», précise le même article qui ajoute : «L'impôt complémentaire sur les bénéfices des sociétés de tabacs est recouvré dans les mêmes conditions que l'impôt sur les bénéfices des sociétés». Cette disposition entraînera une hausse des prix des différents tabacs.

L. A. R.

Pétrole

Le baril de Brent se maintient à plus de 72 dollars

LES PRIX du pétrole progressaient hier, encouragés par des prévisions optimistes pour la demande de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) qui vont dans le sens de celles de l'Opep publiées la veille. Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 72,68 dollars à Londres, en hausse de 0,22 % par rapport à la clôture de jeudi. A New York, le baril de WTI pour le mois de juillet gagnait 0,18 %, à 70,42 dollars. Le Brent et le WTI ont atteint le plus haut niveau jeudi, 72,93 dollars et 70,65 dollars, une première depuis respectivement mai 2019 et octobre 2018.

«Le marché semble se concentrer entièrement sur la reprise (robuste) de la demande à l'heure actuelle», explique un analyste de Commerzbank.

«La demande mondiale de pétrole, qui s'était effondrée avec la crise sanitaire, devrait continuer de se reprendre et d'ici la fin de 2022 elle devrait surpasser les niveaux d'avant-Covid», prédit d'ailleurs vendredi l'AIE, dans un rapport contenant ses premières prévisions détaillées pour l'an prochain. Jeudi, c'est l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) qui tablait déjà sur une accélération de la reprise de la demande pétrolière au cours de la deuxième partie de cette année, dans la dernière édition de son rapport mensuel.

Les analystes évoquent également le soutien aux prix apporté par «de nouveaux problèmes dans l'approvisionnement en Libye», notant que la production a été entravée par des défauts d'infrastructures dans l'ouest du pays.

R. E.

Ministère du Commerce

Octroi de licences exceptionnelles aux importateurs

Le ministère du Commerce a indiqué, dans un récent communiqué, que les opérateurs économiques n'ayant pas encore obtenu un certificat de respect des conditions et des modalités requises pour exercer l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, peuvent obtenir «des licences exceptionnelles».

Dans le communiqué du ministère on y indique qu'«une commission spéciale a été mise en place au niveau du ministère du Commerce pour délivrer des licences exceptionnelles aux opérateurs économiques n'ayant pas encore obtenu un certificat de respect des conditions et des modalités requises pour exercer l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la

revente en l'état». Le ministère a précisé que cette commission travaille «24/24 heures pour fournir une licence exceptionnelle» au profit des opérateurs économiques souhaitant obtenir ou renouveler un certificat de respect des conditions et des modalités requises pour exercer l'activité d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état, conformément aux conditions et modalités prévues par le décret exécutif n° 21-94 du 09 mars 2021, modifiant et complétant le décret exécutif n° 05-458 du 30 novembre 2005. Il s'agit des «opérateurs économiques qui n'ont pas pu obtenir le certificat dans les délais fixés, et leurs marchandises sont arrivées, ou l'opération de domiciliation bancaire s'est achevée selon les procédures précédentes», a ajouté

la même source. Cette procédure intervient «pour éviter toute fluctuation dans les opérations d'approvisionnement du marché en divers produits et pour faciliter l'opération de l'entrée des marchandises par les différents postes frontaliers, les ports et le dédouanement des marchandises pour les propriétaires de ces dossiers en attendant le règlement de leur situation selon ce qui est mentionné», a affirmé le ministère. Dans ce cadre, le ministère a appelé ces opérateurs à se rapprocher de la Direction générale de contrôle économique et de répression des fraudes (Dgcerf), au niveau de laquelle a été créée la commission des licences exceptionnelles. Il est à noter que concernant le certificat de respect des conditions générales d'importation, il est délivré par les

Directions de wilaya du commerce de lieu d'implantation de leur siège social. Ce document est exigé préalablement à l'exercice de toute activité d'importation de matières premières, de produits et de marchandises destinés à la revente en l'état. Ce certificat atteste du respect des conditions suivantes : disposer d'infrastructures de stockage et de distribution appropriées, aménagées en fonction de la nature, du volume et de la nécessité du respect des conditions de stockage et de protection des marchandises, objet de leurs activités et facilement contrôlables par les services habilités ; utiliser et exploiter des moyens de transport adaptés aux spécificités de leurs activités ; prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la qualité et de la conformité des produits importés.

Thininene Khouchi

Activités commerciales

Rezig installe la Commission nationale de moralisation

■ Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a supervisé, jeudi à Alger, l'installation de la Commission nationale de moralisation des activités commerciales en charge de proposer des mesures et des mécanismes pour la régulation du marché et la gestion des espaces commerciaux et veiller au respect de la transparence des transactions commerciales.

Par Hamid N.

Dans une allocution lors de la cérémonie d'installation, M. Rezig a précisé que celle-ci est composée de 8 sous-comités spécialisés et de représentants de plusieurs secteurs ministériels, d'organisations professionnelles, d'associations de protection du consommateur et d'instances onusiennes. Il s'agit des sous-comités des légumes et fruits, des denrées alimentaires emballées et des produits d'épicerie, des viandes rouges et blanches et des poissons, des produits non alimentaires, des équipements ménagers et des meubles, des textiles, des cuirs, des chaussures et des habits, des services commerciaux ainsi que des espaces commerciaux. Installée en application des instructions du président de la République relatives à la moralisation de la vie publique dont les activités commerciales, cette Commission veille, entre autres, à proposer des mesures et des mécanismes pour la moralisation de l'activité commerciale, à revoir les conditions de fonctionnement et de gestion des espaces commerciaux, à améliorer l'activité commerciale et à observer la transparence des transactions commerciales, a fait savoir le ministre. A propos de la révision des lois et des législations régissant l'activité commerciale, le ministre a rappelé que ses services ont entamé la révision de plus de 10 textes juridiques entre 2020 et 2021. Pour ce qui est de l'organisation des pratiques commerciales, M. Rezig a annoncé la création d'un réseau informatique commun entre plusieurs secteurs, en vue d'accélérer l'échange des informations pour prendre les mesures administratives néces-

saires à point nommé. La numérisation et la modernisation des secteurs grâce aux technologies de pointe, la consécration du paiement et la mise en place d'un cadre juridique permettront à l'importateur d'ouvrir un seul compte bancaire facilitant le traçabilité de ces pratiques par les organismes de contrôle, a-t-il enchaîné. Le ministre du Commerce a évoqué la création d'instances professionnelles en charge de la régulation et la mise à niveau de la déontologie, outre l'établissement d'une charte d'éthique commerciale comportant les principes d'orientation visant à fixer les règles de conduite déontologique dans les transactions commerciales. Il a fait état de la réactivation du réseau «RELEA» liant les laboratoires gouvernementaux et permettant d'effectuer des analyses de qualité des divers biens et services. Le ministre du Commerce a indiqué que son



département dispose de plus de 45 laboratoires, outre les laboratoires relevant d'autres ministères, soulignant l'existence de

700 laboratoires au niveau national en charge des contrôles et

de la conformité des produits aux normes avant leur commercialisation. H. N.

Création de micro-entreprises

Appel à la mise à jour avant le 25 juin des informations personnelles des diplômés

Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels a appelé l'ensemble des diplômés des établissements de la formation professionnelle souhaitant créer leur propres entreprises à prendre contact avec les établissements de la formation professionnelle pour la mise à jour de leurs informations personnelles avant le 25 juin en cours, indique un communiqué du ministère délégué chargé des Micro-entreprises. Le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels a appelé «l'ensemble des jeunes âgés entre 19

et 40 ans diplômés des établissements de la formation professionnelle à se rapprocher des centres de formation dans lesquels ils ont été formés dans des métiers et des professions pouvant être concrétisés par des projets de micro-entreprises, et ce, avant la date du 25 juin en cours, pour la mise à jour de leurs informations personnelles (numéro de téléphone, e-mail) afin d'examiner la possibilité de s'inscrire dans le projet de création de micro-entreprises initié par le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé des Micro-entreprises». Cette pro-

cédure intervient en attendant la convocation de ces jeunes par les maisons d'accompagnement se trouvant à travers les wilayas et les représentants des agences d'appui (Anade), selon le même communiqué. Elle s'inscrit, en outre, dans le cadre de l'effort «du gouvernement visant l'incitation des jeunes à participer au développement économique local et national et à construire un tissu industriel leur donnant à toutes les opportunités de création de leurs micro-entreprises». La procédure intervient également en droite ligne de la mise en œuvre de la convention

conclue entre le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels et du ministère délégué auprès du Premier ministre chargé des Micro-entreprises, ajoute-t-on de même source. Elle intervient, aussi, en concrétisation du programme du président de la République visant la création d'un million de micro-entreprises à l'horizon 2024, où il sera procédé à la création du plus grand nombre de micro-entreprises répondant aux exigences du marché local et national, conclut le communiqué.

Kamel L.

Agence africaine du médicament

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique reçoit l'Envoyé spécial de l'UA

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, D' Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmed, a reçu, jeudi à Alger, l'Envoyé spécial de l'Union africaine (UA) pour l'Agence africaine du médicament, Michel Sidibé, qui effectue une visite en Algérie dans le cadre d'une tournée dans nombre de pays du continent, indique un communiqué du ministère. A l'entame de son programme de rencontres à travers les Etats membres de l'UA, M. Sidibé s'est dit «ravi de se trouver en Algérie», saluant «les importantes réalisations ainsi que les défis relevés par l'Algérie dans le domaine de la santé publique et de l'industrie pharmaceutique», ajoute la même source. Pour sa part, M. Benbahmed a mis en avant «l'attachement de l'Algérie à encourager l'entraide entre les institutions de l'UA et la recherche des moyens de coopération entre les différents pays membres», souli-

gnant la conviction de l'Algérie quant à la pertinence de cette démarche, notamment à travers la ratification du Traité instituant l'Agence africaine des médicaments, approuvée à Addis-Abeba le 11 février 2019. «A travers cette ratification, l'Algérie œuvre à l'unification des cadres réglementaires au sein du continent et la dynamisation de l'industrie pharmaceutique, en général par la garantie de médicaments efficaces et efficaces aux pays africains dans le respect des normes internationalement convenues», a-t-il soutenu. Le ministre a soumis à l'Envoyé spécial de l'UA pour l'Agence africaine du médicament la demande de l'Algérie d'abriter le siège de l'Agence et lui a fait état de sa disponibilité à lui apporter tout le soutien nécessaire pour assurer son succès. Il a réitéré, à ce propos, la détermination et la disponibilité de l'Algérie à l'échange d'ex-

périences dans d'autres domaines de développement avec les pays africains amis. A cette occasion, le ministre de l'Industrie pharmaceutique a évoqué les atouts de l'Algérie pour abriter le siège de l'Agence africaine du médicament, notamment à la faveur de l'importance et de l'intérêt qu'accorde l'Etat algérien à ce secteur hautement stratégique. M. Benbahmed a cité, dans ce sens, la création depuis juin 2020 d'un ministère dédié à l'Industrie pharmaceutique, en plus de l'existence d'une Agence nationale du médicament en charge de l'enregistrement des médicaments et de l'approbation des fournitures médicales, ajoute la même source. Le ministre a mis en avant également l'initiation de réformes globales du cadre législatif et réglementaire depuis la création du ministère de l'Industrie pharmaceutique avec sa modernisation, conformément à

l'évolution des pratiques internationales liées à la santé publique. L'Agence africaine du médicament, telle qu'inscrite dans le décret présidentiel n° 21-167 du 25 avril 2021 portant ratification du Traité instituant l'Agence africaine du médicament, adopté à Addis-Abeba le 11 février 2019, sera chargée de la coordination, de la collecte et de la gestion des médicaments et de l'échange des informations concernant la qualité et la sécurité de tous les produits médicaux. Elle coordonnera également les examens conjoints des demandes d'essais cliniques et fournira une assistance technique et des ressources, si possible, sur les questions réglementaires aux Etats parties demandant une assistance tout en renforçant l'adoption et l'harmonisation des politiques et des normes réglementaires pour les produits médicaux, a indiqué le communiqué. R. A.

Développer mutuellement la coopération algéro-pakistanaise

■ L'ambassadeur du Pakistan en Algérie, Ata-ul-Munim Shahid, en visite, jeudi à Constantine, a débattu avec les opérateurs économiques de cette wilaya des mécanismes à même de «développer la coopération entre son pays et l'Algérie dans les secteurs du Commerce et du Tourisme» notamment.



Par Salem K.

«Les secteurs du Commerce et du Tourisme figurent parmi les créneaux à investir pour promouvoir une coopération bilatérale forte», a déclaré l'ambassadeur pakistanais à l'APS, au terme d'une réunion avec les opérateurs économiques de Constantine, organisée à la Chambre du commerce et d'industrie Rhumel (CCIR).

Le diplomate qui s'est dit «ébloui» par la beauté des sites touristiques qu'il a visités à Constantine, Sétif et Béjaïa, entre autres, a évoqué les opportunités de renforcement

des relations entre les deux pays, à travers notamment la consolidation de la coopération bilatérale dans le domaine du tourisme.

«Le secteur du Tourisme est à même de contribuer au renforcement des relations entre l'Algérie et le Pakistan», a souligné le diplomate qui a exprimé l'entière disponibilité de son pays à coopérer dans ce domaine en assurant le maximum de facilitations pour le visa touristique et également des formations touristiques de haut niveau.

M. Ata-ul-Munim Shahid a indiqué que sa visite à Constantine a été également une occasion pour évoquer et débattre des opportunités de

développement de la coopération commune, en vue de «renforcer les relations commerciales dans les domaines pharmaceutique et de la construction notamment».

Evoquant le rendez-vous électoral que l'Algérie s'apprête à organiser le 12 juin courant, le diplomate a déclaré que son pays «ne peut qu'être heureux de voir l'Algérie s'épanouir et se développer davantage».

Pour sa part, le président de la CCIR, Mohamed Larbi Souici, qui a rappelé la position de l'Algérie qui constitue un portail «stratégique» pour le continent africain et pour le sud du continent européen, a appelé à l'organisation d'«une journée pakistanaise à Constantine pour accélérer le processus de coopération bilatérale dans les différents domaines».

Il a également réitéré l'engagement de la CCIR à œuvrer à mettre en contact, «dans les meilleurs délais», les opérateurs économiques de l'Algérie et du Pakistan, en vue d'établir des partenariats au service de l'économie des deux pays.

S. Y.

Salem K.

Chicago

Le maïs progresse après la révision à la baisse des stocks américains

Le cours du principal contrat de maïs coté à Chicago a progressé jeudi, après la révision à la baisse des estimations de stocks de fin de campagne aux États-Unis. Le blé est un peu monté tandis que le soja a reculé. Dans son rapport mensuel sur l'offre et la demande de produits agricoles (Wasde), le ministère amé-

ricain de l'Agriculture a estimé que les réserves américaines de maïs à l'issue de la campagne 2020/2021 seraient de 28,12 millions de tonnes, contre 31,93 millions de tonnes le mois dernier. Ce repli s'explique par une révision à la hausse des exportations de maïs américain, qui passent de 70,49 Mt en mai à 72,39 Mt en

juin, et par l'anticipation d'une forte consommation d'éthanol. Selon l'USDA, cela «sous-entend une demande mondiale toujours robuste en dépit de prix élevés». Le boisseau de blé (environ 27 kg) pour livraison en juillet, le plus échangé, a conclu à 6,8375 dollars contre 6,8225 dollars à la précédente clôture, prenant 0,22

% Le boisseau de maïs (environ 25 kg) pour livraison en juillet a terminé à 6,9900 dollars contre 6,9075 dollars la veille, montant de 1,19 %. Le boisseau de soja (environ 27 kg) pour livraison en juillet a conclu à 15,4400 dollars contre 15,6250 dollars mercredi, lâchant 1,18 %.

Salem K.

Zone euro

La BCE relève ses prévisions de croissance et d'inflation pour 2021 et 2022

La Banque centrale européenne (BCE) a relevé jeudi ses prévisions de croissance du PIB et d'inflation en zone euro pour 2021 et 2022, face à un rebond de l'économie plus rapide qu'attendu avec la décrue de la pandémie.

L'institut monétaire prévoit une croissance de 4,6 % en 2021 et de 4,7 % en 2022, plus que les 4,0 % et 4,1 % prévus dans la dernière série de projections publiée en mars. Pour 2023, les économistes de la BCE s'attendent toujours à une croissance de 2,1 %. «Nous sommes plus optimistes pour les perspectives économiques qu'il y a trois mois», a expliqué la présidente de la BCE, Christine Lagarde, lors d'une

conférence de presse à l'issue de la réunion du Conseil des gouverneurs. L'institution s'attend également à une hausse des prix à la consommation de 1,9 % cette année et de 1,5 % l'année prochaine, plus que les 1,5 % et 1,2 % annoncés précédemment en raison de facteurs «temporaires» liés à la reprise économique et à la hausse des prix de l'énergie. Mais la BCE ne croit pas à un dérapage durable des prix : l'inflation restera «en dessous de notre objectif» – proche mais en dessous de 2% – sur la période de projection jusqu'en 2023, a expliqué M^{me} Lagarde. Parmi les facteurs positifs pour la conjoncture : la levée des restrictions qui «devrait entraîner un

rebond vigoureux du secteur le plus touché», c'est-à-dire les services. La BCE prévoit ainsi un «fort rebond», qui a démarré au deuxième trimestre.

L'accélération des campagnes de vaccination européennes y contribuera, alors que la croissance doit «continuer de s'améliorer au deuxième semestre de 2021», a-t-elle précisé.

Plus généralement, la perspective pour la croissance reste «équilibrée», entre la possibilité d'une reprise «encore plus forte» grâce à la hausse vigoureuse de la demande et les dangers d'une reprise de la pandémie à cause de la propagation de variants. Pour ne pas mettre en péril cette amorce de reprise, le conseil des

gouverneurs de la BCE a maintenu jeudi son cap monétaire accommodant, fait de taux d'intérêt à leur plus bas historique et d'achats massifs de dette. Cette politique est jugée nécessaire «pour réduire l'incertitude et renforcer la confiance», a insisté M^{me} Lagarde, alors que les interrogations grandissent sur l'avenir de ces généreuses mesures de soutien.

«Une hausse soutenue des taux du marché pourrait se traduire par un resserrement des conditions de financement (...) pour l'ensemble de l'économie. Un tel resserrement serait prématuré et poserait un risque pour la reprise économique en cours et les perspectives d'inflation», a averti

Christine Lagarde. Elle a ainsi martelé qu'il était «trop tôt» pour discuter d'une sortie progressive des programmes de soutien monétaire actuellement en place.

H. S.

Sonatrach Tenue de l'Assemblée générale ordinaire

LE GROUPE public d'hydrocarbures «Sonatrach» a tenu, jeudi, son Assemblée générale ordinaire (AGO), présidée par le ministre de l'Énergie et des Mines et le ministre des Finances ainsi que le Gouverneur de la Banque d'Algérie en qualité de membres, indique un communiqué du Groupe. Lors de cette réunion, il a été procédé à la présentation et à l'adoption du bilan annuel de la société pour l'exercice 2020. Ce bilan porte sur les activités de production, d'investissement, de commercialisation et des comptes sociaux. L'AGO a examiné d'autres dossiers, dont l'actualisation et l'amélioration des mesures de passation des marchés de la société, ajoute la même source.

R. E.

Agences

Monnaies

L'euro recule face au dollar

L'euro baissait légèrement jeudi face au dollar, dans un marché hésitant avant la décision de politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) et les données sur l'inflation américaine. L'euro cédait 0,11 % à 1,2167 dollar pour un euro.

Depuis le début de la semaine, la paire euro-dollar n'a pas de direction forte car les cambistes attendaient notamment les deux événements de la séance.

Aux États-Unis, l'indice des

prix à la consommation (CPI) permettra aux investisseurs de jauger l'inflation dans le pays, même si la Banque centrale américaine (Fed) utilise d'autres chiffres. Une hausse plus marquée que prévu de l'inflation pourrait signaler que la Fed va devoir durcir sa politique monétaire plus rapidement qu'elle ne le souhaite, alors que les responsables de l'institution ont pour l'instant promis de la garder aussi souple que possible pour éviter d'étouffer la reprise écono-

mique. Une hausse des taux dirigerait le dollar plus attractif. Si la Fed vise un taux d'inflation de 2 %, un chiffre plus élevé n'inquiètera pas forcément le marché, prévient Ipek Ozkardeskaya, analyste, qui estime que les chiffres du jour seront probablement les plus élevés de l'année. «L'inflation est vue par les investisseurs à son sommet en mai, ou peut-être juin, avant de se stabiliser et, idéalement, de redescendre, sans mettre en danger l'objectif de 2 % en

moyenne», juge-t-elle. Le même dilemme, entre inflation et soutien à la reprise, sera au cœur des débats de la BCE. Lors de la conférence de presse, les cambistes guetteront tout signal d'un possible durcissement de la politique monétaire.

«Ce sera probablement subtil, pas un changement direct de la politique mais un message un peu altéré sur le programme de rachat d'actifs», estime Connor Campbell, analyste.

Un Conseil interministériel consacré au projet

L'industrie cinématographique enfin relancée ?

■ La relance de l'industrie cinématographique est au centre de l'intérêt du gouvernement depuis quelque temps. En effet, une série de projets et de mesures pour assurer une dynamique cinématographique dans notre pays est annoncée par le ministère de la Culture et des Arts. Un Conseil interministériel, présidé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, et consacré à l'examen du dossier a été organisé jeudi, précise un communiqué des services du Premier ministre.



Par Adéla S.

Ce Conseil qui s'est tenu dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations et

des engagements du président de la République pour le développement de l'industrie cinématographique et culturelle a permis d'identifier les problèmes rencontrés dans ce domaine et

de dégager un plan d'action à même d'asseoir une véritable industrie cinématographique et de créer une dynamique économique autour de cette activité.

Le Premier ministre a donné

instruction pour la mise en place d'un groupe de travail multisectoriel, élargi aux experts et aux professionnels du cinéma, chargé de proposer les adaptations nécessaires à apporter aux instruments juridiques et à l'organisation institutionnelle régissant l'activité cinématographique.

Il a également décidé d'élaborer, dans les plus brefs délais, un projet de décret exécutif «permettant le transfert des salles de cinéma, gérées actuellement par les collectivités locales, vers le ministère de la Culture et des Arts».

Une opération d'«évaluation des coûts de réhabilitation pour les salles de cinéma qui sont dans un état de détérioration et de recensement des espaces pouvant servir d'assiette pour la réalisation de studios de cinéma»

a été également à l'ordre du jour.

Dans le volet de la formation, le Premier ministre a donné instruction pour «élargir l'offre de formation professionnelle dans les métiers du cinéma en augmentant les spécialités et en modernisant les équipements pédagogiques nécessaires», précise le communiqué.

Il a, par ailleurs demandé une évaluation de «l'efficacité des dispositifs financiers de soutien direct et indirect à l'industrie cinématographique, en vue de les adapter aux besoins de la nouvelle stratégie dans ce domaine et d'encourager la participation du secteur privé dans la chaîne des valeurs de l'industrie cinématographique, la production, la distribution et l'exploitation», conclut le communiqué.

A. S.

Examen de deux projets de décrets exécutifs

Création du Parc culturel des Aurès et de son office

La ministre de la Culture et des arts, Malika Bendouda, a présenté, jeudi, lors d'une réunion du gouvernement présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, un exposé sur deux projets de décrets exécutifs relatifs à la création du Parc culturel des Aurès et de son Office, a indiqué un communiqué des services du Premier ministre.

Le premier projet concerne la

création du Parc culturel des Aurès et sa délimitation.

Ce parc est un espace authentique unique en son genre, de par la richesse de son patrimoine culturel qui remonte à la préhistoire.

Le deuxième projet porte sur la création, l'organisation et le fonctionnement de l'Office du Parc culturel des Aurès.

Cet Office est chargé, entre autres missions, de la protection,

de la préservation et de la valorisation du patrimoine culturel se trouvant dans le périmètre du parc culturel, notamment en ce qui concerne l'élaboration du schéma général de l'aménagement du parc.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la préparation d'une cartographie des parcs nationaux pour la protection du patrimoine culturel, végétal et historique. Le gouvernement est en

passage de préparer le dossier de classification des parcs sur la liste du patrimoine universel de l'Unesco.

Lors de cette réunion, il a été procédé à l'examen et au débat de projets de décrets exécutifs et d'exposés concernant les secteurs suivants : l'Intérieur, les Collectivités locales et l'Aménagement du territoire, les Finances, l'Energie et les Mines, la Culture et les Arts, le

Commerce, Le Tourisme et l'Artisanat, l'Environnement et l'Industrie pharmaceutique.

L. B.

Prévu pour le 17 juin
El Dey en concert à Alger

El Dey, le groupe algérien de pop, sera en concert à Alger le 17 juin. Il célébrera pour l'occasion la Fête de la musique en avance. C'est à l'initiative de l'Institut français que la bande de comparses d'Hussein Dey retrouvera le public d'Alger. La salle Ibn Zeydoun (Office Riad El Feth) sera l'hôte de l'événement, prévu à partir de 19h30.

L'organisation promet un harmonieux mélange, entre nostalgie des références culturelles algériennes et la modernité des rythmes croisés au fil de leurs nombreux voyages.

Le billet d'entrée au concert d'El Dey est fixé à 800 DA. La période de vente des billets n'a pas été annoncée mais devrait se faire dans les prochains jours.

R. C.

Festival de Cannes

Neuf films pour compléter la sélection officielle

Un film d'animation sur Anne Frank, le biopic consacré au groupe de rap NTM et le dernier film de Gaspar Noé, sont venus s'ajouter jeudi à la sélection officielle du 74^e Festival de Cannes, ont annoncé dans un communiqué ses organisateurs.

Neuf nouveaux films ont été ajoutés, dont «Where is Anne Frank?», présenté hors compétition, de l'Israélien Ari Folman, qui avait électrisé la Croisette en

2008 avec un autre film d'animation «Valse avec Bachir», reparti bredouille.

En séances de minuit, les noctambules pourront découvrir deux films français : le nouvel opus des frères Larrieu, avec leur acteur fétiche Mathieu Amalric, ainsi que le biopic consacré au groupe de rap NTM, «Suprêmes» d'Audrey Estrougo.

Plusieurs premiers films rejoignent cette sélection, dont «Mes frères et moi» du Français Yohan

Manca avec les acteurs Sofian Khammes et Dali Benssalah (attendu dans le prochain James Bond), et «Mi iubita, mon amour» de Noémie Merlant, révélée dans «Portrait de la jeune fille en feu» de Céline Sciamma.

Dans la nouvelle section Cannes Premières, destinée à des réalisateurs confirmés, Gaspar Noé viendra présenter «Vortex», avec à la distribution le maître italien de l'épouvante Dario Argento, qui l'a beaucoup

inspiré.

Le Festival de Cannes doit encore annoncer le film choisi pour faire l'ouverture d'Un Certain Regard et celui qui sera projeté lors de la «Dernière séance» après le palmarès le 17 juillet.

La composition du jury, présidé par l'Américain Spike Lee, ainsi que l'affiche de cette 74^e édition n'ont pas encore été dévoilées.

M. K.

Opéra de Paris

Une Sud-Coréenne nommée danseuse étoile

La danseuse Sae Eun Park, 31 ans, a été nommée danseuse étoile du Ballet de l'Opéra de Paris ce jeudi 10 juin dans la soirée, devenant la première Sud-Coréenne à obtenir ce titre dans la prestigieuse compagnie.

«Sur proposition d'Aurélié Dupont, directrice de la danse, j'ai l'immense plaisir de nommer M^{me} Sae Eun Park danseuse étoile», a annoncé le directeur gé-

ral de l'Opéra, Alexander Neef, sur scène, à l'issue d'une représentation du ballet «Roméo et Juliette». «Nous avons tous eu le plaisir ce soir de voir une magnifique danseuse qui nous a montré l'étendue de son talent», a-t-il déclaré juste avant l'annonce, qui a été saluée par une ovation du public à l'Opéra Bastille. M^{me} Park dansait le rôle de Juliette aux côtés de Paul Marquie, nommé danseur étoile en

décembre. Promue «première danseuse» en 2017 – le rang précédant le titre d'étoile – la Coréenne est saluée pour sa technique élégante et sa danse fluide. Née à Séoul en décembre 1989, elle est engagée comme surnuméraire il y a tout juste 10 ans dans le corps de ballet de l'Opéra, alors qu'elle était déjà soliste dans son pays. Grand Prix de Lausanne à 17 ans et médaille d'or à Varna – deux prix

importants dans le monde du ballet –, cette fille d'une pianiste et d'un employé chez Samsung découvre le style français lors d'un cours donné par un ex-danseur coréen de l'Opéra. «Ça a été une révélation», a-t-elle raconté.

Si différents styles sont associés à des pays occidentaux ou à la Russie, il n'y a pas d'école asiatique proprement dite. Sae Eun Park a été formée par des danseuses russes selon le style

Vaganova dans son Séoul natal.

«Vaganova, c'est plus le haut du corps. Avec le style français, qui repose plus sur le travail des pieds, la technique m'est venue plus naturellement. Mais elle se souvient du conseil d'une ancienne professeuse russe : Elle m'a dit : "N'oublie pas que malgré les différences de style, l'important est ce qu'on exprime de l'intérieur"».

R. I.



Proche-Orient

Cheikh Jarrah, un quartier palestinien de Jérusalem en sursis

■ Le quartier de Cheikh Jarrah à Jérusalem-Est est devenu en quelques semaines l'un des nouveaux symboles du conflit israélo-palestinien. Mais Aref Hammad ne sait pas si cela l'empêchera de perdre sa maison au profit de colons israéliens.

Par Mourad M.

«**J** ai peur qu'ils nous jettent à la rue, qu'ils dégagent tous les habitants du quartier», affirme ce Palestinien, qui habite ici, aux abords de la Vieille ville, depuis l'enfance.

«La situation est vraiment mauvaise», ajoute ce septuagénaire, qui partage sa maison avec 17 membres de sa famille.

Comme six autres familles palestiniennes du quartier, ils espèrent une intervention de la Cour suprême israélienne pour empêcher la mise en application de la décision du tribunal de Jérusalem d'attribuer les terrains à des colons israéliens.

Fin avril, les manifestations en soutien aux sept familles ont embrasé plusieurs quartiers de Jérusalem-Est, puis l'esplanade des Mosquées et des villes mixtes israéliennes, avant de donner lieu à 11 jours de guerre entre le mouvement islamiste palestinien Hamas, au pouvoir à Gaza, et l'armée israélienne.

Depuis, la tension est retombée mais la mobilisation continue. Sur les réseaux sociaux,

Cheikh Jarrah est devenu un hashtag viral, un cri de ralliement à la cause palestinienne.

Pour M. Hammad, c'est là sans doute son dernier espoir : «Nous demandons à la communauté internationale de faire pression sur le gouvernement israélien, qu'ils nous apportent le minimum de justice», lance-t-il.

Comme beaucoup d'habitants palestiniens du quartier, les Hammad se sont installés à Cheikh Jarrah dans les années 1950, au lendemain de la guerre de 1948 qui a suivi la création de l'Etat d'Israël.

Jérusalem-Est est alors sous contrôle jordanien et l'agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens (Unrwa) construit 28 logements pour redonner un toit à des familles déplacées.

La famille d'Aref Hammad, qui a fui Haïfa (nord), repart à zéro dans une de ces petites bâtisses, entourée d'abricotiers et de pêchers.

Mais en 1967, après la guerre des Six jours, Israël prend la partie orientale de la ville pour ensuite l'annexer, une décision condamnée par la communauté internationale qui ne reconnaît

pas la souveraineté de l'Etat hébreu sur Jérusalem-Est.

En 1970, une nouvelle loi permet aux Israéliens de s'installer à Jérusalem-Est, dans les maisons où vivent pourtant des Palestiniens, s'ils peuvent faire valoir devant la justice une preuve de propriété datant d'avant 1948.

A l'inverse, aucune loi ne permet aux Palestiniens ou à leurs millions de descendants dissimulés dans la région de revenir dans les maisons qu'ils ont dû quitter en 1948.

«Il y a deux justices : une pour eux, pour qu'ils puissent récupérer leur propriété, et une pour nous qui nous l'interdit», dit Mohammad al-Sabbagh, un habitant de Cheikh Jarrah dont les parents ont dû quitter la région de Jaffa et leurs vergers d'orangers après 1948.

A l'offensive côté israélien, le lobby procolonisation Nahalat Shimon International met en avant la présence juive depuis le XIX^e siècle dans le quartier, notamment autour de la tombe du sage Simon II le Juste.

Mais selon Hosni Abou Hussein, avocat des familles de



Cheikh Jarrah, cette revendication n'a aucune base légale.

«Les colons n'ont aucun droit (...), les documents qu'ils ont présentés sont des faux», accuse l'avocat qui est allé jusqu'à Istanbul, affirme-t-il, pour explorer les archives de l'époque ottomane.

Si les plaignants israéliens du cas de Cheikh Jarrah s'en tiennent à l'aspect foncier de l'affaire, d'autres organisations poussent en coulisse un agenda nettement plus politique.

«La prochaine étape de ce renouveau national requiert bien plus que l'installation de quelques familles dans ces quartiers stratégiques, ce qui est déjà

très bien», explique dans son plaidoyer Ateret Cohanim, l'organisation nationaliste dont le but déclaré est de «faire refluer la vie juive» à Jérusalem et qui a déjà lancé des procédures judiciaires pour récupérer des bâtiments dans un autre quartier de Jérusalem-Est, Silwan.

Selon l'ONG Human Rights Watch (HRW), depuis 1967, un tiers des terrains de Jérusalem-Est ont déjà été colonisés par des Israéliens.

A Cheikh Jarrah et à Silwan, plus de 1 000 Palestiniens sont concernés par ces procédures d'expulsion, selon l'ONG israélienne anticolonisation Ir Amim.

M. M.

Proche-Orient

L'Égypte mise sur la reconstruction de Gaza pour consolider son influence

Après avoir engrangé une victoire diplomatique remarquée dans le conflit entre Israël et le Hamas palestinien en mai, l'Égypte tente de consolider son influence régionale en se positionnant dans la reconstruction de la bande de Gaza, dévastée par la dernière guerre.

Le cessez-le-feu instauré le 21 mai après 11 jours d'une nouvelle guerre entre Israël et le Hamas a été négocié par l'Égypte, qui entretient à la fois des relations avec l'État hébreu et le mouvement islamiste palestinien qui dirige la bande de Gaza.

Le Caire a rapidement promis de débloquer 500 millions de dollars pour reconstruire l'enclave palestinienne, où vivent entassées quelque deux millions de personnes sous blocus israélien depuis près de 15 ans.

«Cet engagement va rendre à l'Égypte son rôle régional historique et lui permettre d'être entendue dans les rangs palestiniens», estime le professeur de sciences politiques à l'université du Caire, Moustafa Kamel al-Sayed.

En outre, il envoie aux États-Unis «le message que l'Égypte est un protagoniste actif au Moyen-Orient», ajoute-t-il à propos d'une victoire diplomatique bienvenue pour le gouverne-

ment du Président Abdel Fatah al-Sissi, plus habitué aux critiques sur la situation des droits humains dans son pays.

Fin mai, quelques jours après le premier coup de fil du Président américain Joe Biden à son homologue égyptien, le secrétaire d'État américain, Antony Blinken, a rencontré M. Sissi au Caire.

Toujours pour tenter de consolider le cessez-le-feu entre Israéliens et Palestiniens, le patron du Renseignement égyptien, Abbas Kamel, s'était rendu parallèlement en Israël et dans les Territoires palestiniens.

Cette omniprésence égyptienne est venue couronner des efforts diplomatiques de longue haleine menés par Le Caire pour recouvrer son rôle dans la région, après des années de marginalisation diplomatique liée à l'instabilité politique ayant suivi le soulèvement populaire de 2011.

Liée depuis 1979 par un traité de paix avec Israël et médiateur traditionnel entre Palestiniens et Israéliens, l'Égypte a notamment œuvré au rapprochement des factions palestiniennes, accueillant sur son sol plusieurs rencontres entre les deux principales formations rivales, le Fatah et le Hamas.

«Le Caire a changé d'attitude

vis-à-vis du Hamas ces dernières années», souligne M. Sayed. Et grâce à son projet de reconstruction, Le Caire pourrait devenir un «acteur acceptable pour le mouvement», juge-t-il.

Autrefois tendues, les relations entre l'Égypte et le Hamas se sont améliorées après l'annonce en 2017, par le mouvement palestinien, qu'il prenait ses distances avec la confrérie des Frères musulmans, considérée comme «terroriste» par l'Égypte. «Mais Le Caire pourrait encore être tenté de marginaliser le Hamas, en l'excluant du processus de reconstruction», estime pour sa part la spécialiste Sarah Smierciak.

«M. Sissi voit l'aide à la reconstruction comme un investissement pour davantage d'influence politique à Gaza comme à l'international», ajoute cette analyste en économie politique. Un investissement qui sera également bénéfique pour l'économie égyptienne, surtout les entreprises détenues par l'armée, fortement représentées dans le secteur de la construction, un des principaux moteurs de la croissance.

L'Égypte a annoncé l'envoi d'engins de construction et d'équipes techniques à Gaza pour «déblayer les décombres» et préparer la reconstruction.



Commentaire

Gifle

Par Fouzia Mahmoudi

Mardi dernier, le président français recevait à l'occasion d'une rencontre inopinée avec le public, une gifle. Une gifle somme toute assez légère mais qui a fait le tour du monde en quelques heures seulement et ému l'ensemble de la classe politique française. Une gifle qui coûte surtout aujourd'hui à son auteur 18 mois de prison dont quatre ferme avec mandat de dépôt. Cette réponse rapide et sévère de la justice si elle a été unanimement saluée, a toutefois soulevé quelques questionnements. En effet, ceux qui réclament ces dernières années une plus grande fermeté de la part de la justice vis-à-vis de la délinquance et de la criminalité aimeraient que les magistrats se montrent aussi prompts à envoyer en prison ceux qui agressent les simples citoyens, la police, les pompiers, les enseignants, comme ils l'ont fait ce jeudi avec Damien Tarel, le «gifleur» du président français. Ce dernier, qui n'était pas présent au procès, a donné dans le même temps une interview à BFMTV. Le chef d'État est revenu sur cet épisode en relativisant les faits. En effet, il estime que le pays n'est pas dans une situation de tension comme pendant la crise des «gilets jaunes» et a préféré insister sur l'ambiance d'«optimisme» qu'il sent en France. «Ne faisons pas dire à cet acte imbécile et violent plus qu'il ne faut lui en faire dire», selon lui. «Il faut relativiser et ne rien banaliser [...] ce n'est pas grave de recevoir une gifle quand on va vers une foule», a-t-il ajouté. Emmanuel Macron a refusé de se prononcer sur la comparution immédiate jeudi de l'auteur. Pour le président de la République, «la vraie violence, ce n'est pas ça, mais plutôt celle subie par les femmes qui meurent sous les coups de leur compagnon et de leur mari, car il y a encore trop de féminicides contre lesquels nous nous battons avec force, ou par les maires qui sont agressés». Reste que pour beaucoup la rapidité avec laquelle la justice s'est mise en branle dans cette affaire démontre bien la capacité, lorsque volonté il y a, d'accélérer les processus judiciaires qui touchent les Français, qu'ils soient simples citoyens ou dépositaires de l'autorité de l'État. Mais pour que la justice soit plus efficace, il faut une volonté politique capable de mettre en route une réforme de la justice qui remette les droits des victimes au centre des préoccupations des magistrats qui, depuis quarante ans, ont plutôt tendance à se préoccuper surtout des droits des bourreaux.

F. M.

Tunisie

Le président du Parlement, Rached Ghannouchi, menacé de mort

■ Le ministère tunisien de l'Intérieur a officiellement porté à la connaissance du président de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP, Parlement), Rached Ghannouchi, qu'il fait l'objet d'une menace sérieuse d'assassinat, a annoncé Maher Medhioub, assesseur du président du Parlement, chargé de la communication.

Par Moncef G.

Dans une déclaration à l'agence de presse tunisienne TAP, Medhioub a indiqué que les services du ministère de l'Intérieur ont renforcé les mesures de protection personnelle du président de l'ARP, précisant que «ce n'est pas la première fois que Ghannouchi est informé qu'une menace de mort pèse sur lui».

Medhioub a, par ailleurs, ajouté que «le Parlement condamne fermement cette menace visant à porter atteinte aux institutions constitutionnelles élues et plonger le pays dans la spirale de la violence et de l'anarchie».

Il a, toutefois, exprimé la confiance du Parlement en la capacité de l'institution sécuritaire à faire face à toute tentative visant à déstabiliser le pays.

Nabil Karoui reconduit en prison

Le président du parti tunisien «Qalb Tounes», et patron de la chaîne «Nessma TV», Nabil Karoui, a été reconduit mercredi en prison, alors qu'il est accusé de corruption financière et d'évasion fiscale, a indiqué Mohsen Daly, porte-parole du pôle judiciaire économique et financier, cité par la TAP.

Le juge d'instruction a décidé mardi de transférer Nabil Karoui à un établissement public de santé pour y recevoir les soins

nécessaires.

«Nabil Karoui sera reconduit en prison dès que son état de santé s'améliore», avait déclaré mardi à la TAP Mohsen Daly.

M. Karoui a décidé d'observer un sit-in au bureau du juge d'instruction près le pôle judiciaire et refusé de signer la décision de prolongation de sa détention préventive, selon la TAP.

Un mandat de dépôt a été émis à l'encontre de Nabil Karoui, le 24 décembre 2020, après avoir été entendu au pôle judiciaire économique et financier pour des soupçons de corruption financière et d'évasion fiscale.

13 journalistes agressés en mai dernier

Treize agressions contre des journalistes et des photojournalistes ont été enregistrées au mois de mai dernier en Tunisie, un chiffre en hausse par rapport au mois précédent, indique le dernier rapport du Syndicat national des journalistes tunisiens (Snjt), cité par l'agence de presse TAP.

Le syndicat a réitéré son appel au ministère de l'Intérieur à «enquêter sérieusement sur les détentions abusives de journalistes et le contrôle préalable de contenus médiatiques». Il l'a invité à rappeler à ses agents le respect de la liberté de presse et à intervenir pour protéger les journalistes et les photographes en cas de danger.



Covid-19 : hausse du nombre d'infections quotidiennes et de décès

Le nombre de contaminations locales quotidiennes au nouveau coronavirus reprend une allure ascendante en Tunisie avec 2 102 nouveaux cas ces dernières 24 heures, a annoncé mercredi soir le ministère de la Santé.

Selon lui, le bilan fait également état de 103 décès supplémentaires, un nombre également en hausse par rapport à la moyenne de la dernière période.

Ainsi, la Tunisie a enregistré à ce jour 360 285 cas d'infection

confirmés depuis l'apparition du virus en mars 2020, dont 13 229 décès, tandis que le nombre des guérisons s'élève à 316 004.

A ce jour, 2 305 Tunisiens atteints de Covid-19 sont toujours hospitalisés, dont 415 en réanimation et 119 sous respiration artificielle. Au 88^e jour de la campagne nationale de vaccination, quelque 1 223 563 Tunisiens sont immunisés sur les 2 311 667 personnes inscrites sur la plateforme électronique Evax.

M. G.

Libye

Prochaine ouverture d'un marché de produits algériens à Misrata

Le premier marché de produits algériens sera ouvert «dans les deux prochains mois dans la ville libyenne de Misrata», a annoncé, jeudi à Blida, le délégué du Conseil des hommes d'affaires libyens en Algérie, Omar Kara.

Dans une déclaration à la presse, en marge de l'envoi en Libye du premier convoi d'œufs à couvrir, M. Kara a indiqué que le Conseil des hommes d'affaires libyens à Misrata, sous la houlette du Centre arabo-africain pour l'investissement et le développement, prépare l'ouverture du «premier marché dédié aux produits algériens dans la ville de Misrata».

Le marché algérien, dont l'ouverture est prévue «dans les deux prochains mois dans une zone franche», est implanté sur une superficie de 5000 m², a-t-il ajouté, soulignant l'importance de ce projet commercial qui va permettre le «relèvement du volume des échanges commerciaux entre les deux pays et améliorer la visibilité des produits

algériens sur le marché libyen», a-t-il précisé.

Le projet économique offrira également l'opportunité aux hommes d'affaires algériens de réaliser des accords commerciaux et de commercialiser leurs produits en toute facilité, tout en permettant aux commerçants libyens d'avoir un aperçu des produits algériens et de les acquérir sans avoir à se déplacer en l'Algérie, a indiqué le délégué du Conseil des hommes d'affaires libyens en Algérie.

M. Kara a signalé que «les produits algériens sont de plus en plus présents en Libye», prévoyant «un important engouement du consommateur libyen pour ces produits vu leur qualité», notamment les produits alimentaires, manufacturés et cosmétiques, a-t-il relevé.

Pour rappel, le ministre du Commerce, Kamel Rezig, avait assuré, lors d'une réunion d'évaluation du Forum économique algéro-libyen et de la Foire des produits algériens destinés au

marché libyen, organisée en mai dernier, la détermination de l'Algérie et de la Libye à «relever le volume des échanges commerciaux entre les deux pays à trois milliards de dollars, durant les prochaines années, à travers la levée de toutes les entraves de manière à rendre les opérations d'exportation et d'importation faciles et permanentes».

La Grande-Bretagne appelle au retrait des forces étrangères

Le ministre d'Etat britannique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, James Cleverly, a appelé au retrait sans plus tarder de toutes les forces étrangères de Libye.

«Notre position était claire, nous approuvons le retrait sans plus tarder de toutes les forces étrangères et mercenaires de Libye», a déclaré, jeudi, Cleverly lors d'une conférence de presse tenue à Tripoli avec la ministre libyenne des Affaires étrangères, Najla al-Mangoush.

«Les Libyens ont maintenant une réelle opportunité d'écrire le prochain chapitre de l'histoire de leur pays», a-t-il soutenu, estimant que «la prochaine étape sera la tenue des élections en décembre».

De son côté la cheffe de la diplomatie libyenne, Al-Mangoush a indiqué : «Nous aspirons à entamer un partenariat stratégique avec le Royaume-Uni dans tous les domaines, et nous soulignons l'importance de la coopération entre les deux pays dans plusieurs secteurs importants, notamment la sécurité, l'administration et la finance, ainsi que leur développement».

S'adressant au gouvernement britannique, la ministre a déclaré : «Nous vous invitons à travailler dans votre ambassade à Tripoli et à ouvrir prochainement un consulat dans la ville de Benghazi».

La responsable libyenne a salué «la disposition du Royaume-Uni à fournir un appui technique pour soutenir le pro-

cessus politique et l'échéance électorale».

«Nous soulignons l'impératif de coordonner et de renforcer les positions internationales vis-à-vis de la crise libyenne par la création d'un groupe pour la stabilité de la Libye sous une direction libyenne, et nous aspirons à un soutien du Royaume-Uni pour cette vision», a indiqué la ministre libyenne des Affaires étrangères.

Plus tôt jeudi, le ministre d'Etat britannique pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord est arrivé à Tripoli pour discuter des relations bilatérales entre les deux pays et des moyens de soutenir la Libye dans son processus politique.

La situation en Libye s'est nettement améliorée depuis que le Gouvernement d'unité nationale et le nouveau Conseil présidentiel ont pris leurs fonctions le 16 mars 2021, pour conduire le pays aux élections législatives et présidentielle, prévues le 24 décembre prochain.



Coupe de la Confédération (1/2 finales)

Coton Sport-JSK les 20 et 27 juin

La demi-finale aller de la Coupe de la Confédération de football entre les Camerounais de Coton Sport et la JS Kabylie se déroulera le 20 juin au stade Roumde-Adjia de Garoua, selon le programme publié jeudi par l'instance africaine.

La demi-finale retour entre le représentant algérien et son homologue camerounais aura lieu le 27 du même mois au stade 5-Juillet (Alger).

Programme des demi-finales (heures algériennes) :
Aller - dimanche 20 juin 2021

Stade Roumde-Adjia (Garoua) : Coton Sport (Cameroun) - JS Kabylie (Algérie) 17h00

Stade 30-Juin (Le Caire) : Pyramides (Egypte) - Raja (Maroc) 20h00

Retour - dimanche 27 juin 2021

Complexe Mohamed-V (Casablanca): Raja (Maroc) - Pyramides (Egypte) 20h00

Stade 5-Juillet (Alger): JS Kabylie (Algérie) - Coton Sport (Cameroun) 20h00

Finale: 10 juillet à Cotonou (Bénin).

Coupe arabe (U20)

L'EN s'incline face à la réserve de la JSK

L'équipe nationale de football des moins de 20 ans (U20) s'est inclinée face à l'équipe réserve de la JS Kabylie (1-2), en match amical disputé mercredi au Centre technique national de Sidi Moussa (Alger), en vue de la Coupe arabe de la catégorie, prévue du 20 juin au 6 juillet en Egypte, a indiqué, jeudi, la Fédération algérienne (FAF).

Il s'agit du deuxième et dernier match de préparation, après celui disputé lundi au terrain annexe du stade 5-Juillet face au NA Hussein-Dey (victoire 2-1), qui vient conclure un stage effectué du 6 au 9 juin à Alger, le dernier dans le programme des U20 en vue du rendez-vous arabe.

Les buts de la rencontre ont été inscrits par Sid Ahmed Houari et Ramy Nasri pour la JSK, alors que celui de la sélection nationale a été inscrit par Ghanem sur penalty, précise la même source.

«Avec un très bon dispatching sur le terrain, la formation kabyle a donné du fil à retordre à nos U20. Les Verts ont toutefois péché par un manque criard

dans la finition», souligne la FAF.

Le coach national Mohamed Lacete avait auparavant organisé trois stages de présélection, dont l'avant-dernier effectué du 21 au 25 mai à Sidi Moussa, en présence de 37 joueurs, dont 13 évoluant à l'étranger.

La sélection des U20 sera en regroupement à partir du 11 juin jusqu'au départ de l'équipe pour l'Egypte.

Durant la Coupe arabe des nations, l'Algérie évoluera dans le groupe A, en compagnie de l'Egypte, du Niger et de la Mauritanie. Les Algériens entameront le tournoi le 20 juin face à la Mauritanie.

Le match d'ouverture de la compétition, qui regroupe 16 équipes scindées en quatre groupes de quatre, opposera l'Egypte au Niger, invité, le 20 juin. Les deux premiers de chaque groupe se qualifient pour le second tour du tournoi.

La précédente édition de la Coupe arabe des nations des U20, disputée en Arabie saoudite, avait été remportée par le Sénégal.

Tournoi TMC de France de tennis Nazim Makhlof sacré

Le tennisman algérien Mohamed Nazim Makhlof a remporté le tournoi TMC disputé à l'académie la French Touch (France), après son succès en finale face à son adversaire français Clement Deleersnyder (15^e classement français) au super tie-break.

L'Algérien avait remporté le premier set 6-4, avant de perdre le second 4-6. Lors du super tie-break, décisif pour départager

les deux joueurs, le Champion d'Algérie seniors 2018, s'est imposé 10-8.

Lors des tours précédents, Makhlof avait dominé, respectivement, les Français Matis Roche (6-3, 6-2), Jules Auffray (6-4, 6-2) et Antoine Loncle (6-4, 6-3).

Ce tournoi entre dans le cadre des préparatifs du joueur en vue des prochaines échéances internationales.

MJS-FAF

Une commission mixte pour réformer le football professionnel

Une commission mixte, ministère de la Jeunesse et des Sports - Fédération algérienne de football, a été installée pour examiner la situation du football professionnel et réformer ce dernier.

«Cette commission, présidée par Mohamed Mecherara, conseiller du président de la FAF, composée de cadres du MJS et de la fédération, procédera à un diagnostic approfondi sur le professionnalisme en Algérie après 10 ans de son instauration et

réfléchir sur les voies et moyens de consolider les acquis, combler les insuffisances et entamer des réformes structurelles et organisationnelles pour sa relance sur des bases solides», a indiqué la FAF dans un récent communiqué de presse.

Ayant présidé la réunion de l'installation de cette nouvelle commission, Sid Ali Khaldi, ministre de la Jeunesse et des Sports dira : «Parmi les points négatifs relevés, nous signalons l'absence du climat d'exploitation

sportive, la faiblesse du rendement économique des sociétés commerciales sportives, ainsi que la faiblesse d'exploitation des jeunes talents sportifs, leur formation et la propagation des actes anti-sportifs et contraires à la morale sportive».

La FAF et le MJS ont décidé de confier les rênes de cette nouvelle commission à Mohamed Mecherara, conseiller du président de la fédération, et ex-président de la Ligue professionnelle de football.

Ligue 1

L'ESS intraitable, les équipes du bas se réveillent

■ Le leader du championnat de Ligue 1 de football, l'ES Sétif, continue sa domination du championnat de Ligue 1, en s'imposant à Alger face au Paradou AC sur le score sans appel de 3-0, alors que le trio du bas de tableau, le RC Relizane, l'USM Bel-Abbès et le CABB Arreridj, s'est réveillé lors de la première partie de la 25^e journée, disputée jeudi.

Par Mahfoud M.

L'«Aigle Noir» n'a pas manqué l'occasion de conforter sa position en tête du classement, en espérant accentuer son avance à sept points sur son plus proche poursuivant, la JS Saoura qui ne jouera qu'aujourd'hui à Alger face au MCA.

Les hommes de Nabil Kouki confirment donc leur suprématie hors de leurs bases en engrangeant 23 points sur 36 possibles, ce qui prouve encore une fois qu'ils voyagent très bien hors de leurs bases.

Quant au PAC, les semaines se suivent et se ressemblent, en concédant une lourde défaite à domicile après celle essuyée devant la lanterne rouge, le CABB Arreridj (3-2), lors de la 24^e journée.

L'autre fait saillant de cette 25^e journée est incontestablement la précieuse victoire du Relizane aux dépens du MC Oran (2-1), dans le derby de l'Ouest.

Les locaux ont inscrit les deux buts en 1^{er} mi-temps par Aoued et Fahem, avant que l'ancien joueur du MCA, Nekkeche, ne réduise l'écart en fin de partie (86').

Cette victoire constitue une bouffée d'oxygène pour les hommes de Si-Tahar Chérif El Ouzzani, qui connaît bien son ancienne équipe d'El-Hamraoua et permet à son équipe de s'éloigner quelque peu de la zone de turbulence, en attendant les résultats des autres formations jouant le maintien.



Les Sétifiens sont innarratables

L'autre derby de l'Ouest, entre l'USM Bel-Abbès et l'ASO Chlef, a vu la victoire ô combien précieuse des locaux (2-1) qui rejoignent provisoirement à la 16^e place le NA Hussein-Dey et le WA Tlemcen, avec un total de 21 points.

L'ASO de Samir Zaoui n'a pu confirmer son dernier succès décroché à domicile devant la JSMS (1-0), et reste proche de la zone dangereuse (12' - 27 pts).

Le dernier match programmé jeudi, en l'occurrence, le derby de l'Est entre le CABB (20^e) et l'AS Ain M'lila (11^e), a vu la victoire sur le tard des «Criquets» qui ont attendu les dernières minutes de la partie pour inscrire deux buts, d'abord par Lecheheb (83') puis par Saadi (90'+5), pour quitter pour la 1^{er} fois de la saison la 20^e place et

rejoindre ainsi la JSM Skikda à la 19^e place avec 17 points pour chaque équipe.

En revanche, l'AS Ain M'lila a perdu la forme de la phase «aller» et glisse progressivement dans les profondeurs du classement général.

La deuxième partie des rencontres de la 25^e journée se jouera aujourd'hui et sera marquée par l'affiche entre le MC Alger et la JS Saoura. Deux rencontres sont reportées à une date ultérieure : CS Constantine - CR Belouizdad et NA Hussein-Dey - USM Alger, en raison de la participation de cinq joueurs du CRB et trois de l'USMA au prochain stage de l'équipe nationale A', composée de joueurs locaux, du 13 au 17 juin, ponctué par un match amical face au Burundi le 16 juin au nouveau stade d'Oran. M. M.

Coupe de la Ligue

Finale inédite entre la JSK et le NCM

La Jeunesse Sportive de Kabylie a arraché son billet pour la finale de Coupe de la Ligue en battant le Widad Athletic de Tlemcen (1-0) grâce à un but inscrit par Al-Tubal, lui permettant de rejoindre le NC Magra dans une finale qu'on peut qualifier d'inédite.

Après avoir nettement dominé la première période sans réussir à faire preuve d'efficacité, les Canaris ont fini par trouver la faille en deuxième mi-temps à la 60^e minute de jeu par l'intermédiaire de Mohamed Al-Tubal, plusieurs fois décisif lors des dernières rencontres de la JSK.

Les Tlemceniens tenteront par la suite de revenir dans le match mais ne sauront pas se montrer dangereux et c'est donc tout logiquement que leur beau parcours en Coupe cette année, où ils avaient notamment éliminé l'ES Sétif et le MC Oran, a pris fin à l'issue de cette demi-finale face aux Canaris.

Les joueurs de Denis Lavagne se sont donc qualifiés pour la finale de la Coupe de la Ligue où ils y affronteront le NC Magra, tombé avant-hier de l'USMA (2-1), et tenteront ainsi d'ajouter un autre titre au riche palmarès de la formation kabyle, même si ce ne sera pas facile face à une équipe qui a, de son côté, éliminé de gros clients de la Ligue 1, entre autres, le CSC et l'USMA.

M. M.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejournalalgerie.com>

APW de Tizi-Ouzou

Installation d'une commission de suivi des projets structurants

Une commission ad hoc chargée du suivi des projets structurants au niveau de la wilaya a été installée par l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Tizi-Ouzou, a annoncé, hier, un communiqué de cette institution élue. Cette commission, dont la création a été proposée lors d'une session de l'APW consacrée au développement local tenue en février dernier, aura pour mission le suivi des projets structurants non lancés ou enregistrant des retards dans la réalisation. Elle devra, à cet effet, procéder au recensement de l'ensemble des projets structurants inscrits à l'indicatif de la wilaya, établir un état des lieux de leur avancement et émettre des recommandations en vue de trouver des solutions. Parmi ces projets structurants, le communiqué de l'APW cite celui du stade de 50 000 places couvertes, le centre d'entraînement des équipes nationales à Aghribs, les salles OMS, les piscines et les stades inscrits en 2017 pour ce qui est du secteur de la Jeunesse et des Sports. Pour ceux du secteur de l'hydraulique, le projet de transfert d'eau de Tichihaf, la station de dessalement de l'eau de mer à Iflissen, les stations d'épuration et l'ovoïde des Ouadhias ainsi que le projet de transfert d'eau de oued Sibaou vers le barrage de Taksebt. Il évoque, également, l'opération de réhabilitation et de modernisation des hôtels publics qui traîne en longueur et les zones d'extension touristiques (ZET), pour ce qui est du secteur du Tourisme. Les secteurs des Travaux publics et de l'Energie ne sont pas en reste, souligne en outre la même source qui cite les projets de la pénétrante autoroutière, les chemins de wilaya et la RN 12, les postes de source électrique et l'amenée de gaz pour 3 communes de la daïra d'Azefoum.

Jamil Y.

Sahel

Macron amorce la réduction de la présence militaire française

LE PRÉSIDENT français, Emmanuel Macron, a annoncé jeudi une réduction de la présence militaire de la France au Sahel qui impliquera la fermeture de bases et la fin de l'opération Barkhane. «Nous allons amorcer une transformation profonde de notre présence militaire au Sahel», a déclaré le président français lors d'une conférence de presse, en référence aux 5 100 soldats déployés dans le cadre de la force française Barkhane. Cette transformation impliquera «la fin de l'opération Barkhane en tant qu'opération extérieure» et la «mise en œuvre d'une alliance internationale associant les Etats de la région et tous nos partenaires, strictement concentrée sur la lutte contre le terrorisme», a-t-il ajouté. Le président n'a pas donné d'indications chiffrées

en termes d'effectifs mais a évoqué une réduction des «emprises», c'est-à-dire du nombre de bases françaises dans la région. «Le chiffre de soldats français restant n'est pas arrêté, peut-être quelques milliers. Il restera une présence significative», selon l'Elysée, qui ajoute qu'un départ du Nord du Mali pourrait survenir «à l'horizon de l'automne». La lutte contre les terroristes se fera «avec des forces spéciales structurées autour de (l'opération européenne) Takuba avec évidemment une forte composante française – avec encore plusieurs centaines de soldats – et des forces africaines, européennes, internationales», a également précisé M. Macron.

R. I.

Perturbations en eau potable

Fin de fonctions de deux responsables de la SEAAAL

LE MINISTRE des Ressources en eau, Mustapha Kamel Mihoubi, a mis fin, hier, aux fonctions des directeurs de la distribution et de la production de la Société des eaux et de l'assainissement d'Alger (Seaal) et a chargé le directeur des ressources en eau de la wilaya d'Alger d'assurer la gestion sous l'autorité du wali, suite aux perturbations enregistrées dans certains quartiers de la capitale,

a indiqué un communiqué du ministère. «Suite aux perturbations enregistrées dans certains quartiers d'Alger, le ministre des Ressources en eau a mis fin aux fonctions des directeurs de la distribution et de la production de la Seaal et a chargé le directeur des ressources en eau de la wilaya d'Alger d'assurer la gestion sous l'autorité du wali d'Alger», lit-on dans le communiqué.

Les Algériens autorisés à importer les véhicules de moins de 3 ans



Djalou@hotmail.com

Sidi Bel-Abbès

Démantèlement d'un réseau de «chasseurs de trésor»

■ Les services de police de Sidi Bel-Abbès ont démantelé un réseau criminel spécialisé dans la détection, le trafic de trésors et d'objets sensibles et saisi des coupures de papier en forme de billets de banque prêts à la falsification, a-t-on appris, jeudi, auprès de la sûreté de wilaya.

Par Slim O.

L'opération a eu lieu lors de rondes effectuées aux environs de 21h30mn par des éléments de la Brigade de recherche et d'intervention (BRI) dans un quartier de la ville de Sidi Bel-Abbès, lorsqu'un mouvement suspect de cinq individus à l'intérieur du cimetière Moulay-Abdelkader les a attiré, a-t-on indiqué à la cellule d'information et de communication de cette instance sécuritaire. En procédant à leur arrestation, les policiers ont découvert un détec-

teur de métaux et des traces de creusage auprès d'une tombe. Les perquisitions dans les domiciles des mis en cause ont permis également la saisie de coupures de papiers en forme de billets de banque prêts à la falsification, d'un micro-ordinateur et d'un manuscrit servant de guide pour exhumer les trésors, a-t-on précisé de même source. L'enquête a révélé que l'un des mis en cause transmettait sur les réseaux sociaux des photos de pièces de monnaie remontant aux époques ottomane et omeyyade. Ce réseau active

dans le cadre d'un groupe criminel organisé, spécialisé dans la chasse aux objets de valeur pour les revendre à l'international en utilisant les technologies de l'information et de communication, a-t-on souligné à la sûreté de wilaya. Après avoir accompli toutes les procédures légales, un dossier judiciaire a été établi et les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi Bel-Abbès.

S. O.

Tizi Ouzou

700 personnes vaccinées et 180 atteints de Covid-19 depuis fin mai

DEPUIS l'entame de l'opération de vaccination sans inscription au niveau des structures de santé de proximité et des espaces publics, plus de 700 personnes ont été vaccinées contre le coronavirus dans la wilaya de Tizi Ouzou, selon un bilan établi par la direction locale de la santé et de la population. Au niveau du chef-lieu de la wilaya, l'opération lancée depuis lundi dernier se poursuit au niveau de la salle omnisports Saïd-Tazrouf de la nouvelle ville, alors qu'une clinique mobile est arrivée jeudi à Tizi Ouzou dans le cadre d'une campagne de vaccination lancée par le ministère de la Santé et de la Population au

profit des wilayas de Tizi Ouzou, Boumerdès et Tipaza. La clinique mobile devrait sillonner les différentes localités de la wilaya de Tizi Ouzou pour renforcer la campagne de vaccination sans inscription. Par ailleurs, les services de la direction locale de la santé ont fait état, jusqu'à hier vendredi, de pas moins de 180 personnes admises dans les services Covid-19 des différentes structures de santé de la wilaya.

Un mort et trois blessés dans un accident de la route

Une personne a trouvé la mort et trois autres ont été blessées dans un accident de la route sur-

venu jeudi soir peu après 20h sur la pénétrante autoroutière menant de Tizi Ouzou vers Draa El Mizan, à hauteur de la commune de Tirmitiène. A l'origine de l'accident, selon les indications fournies par la Protection civile, le dérapage du véhicule suivi de sa chute dans un ravin, causant le décès d'un jeune homme de 19 ans et des blessures à trois autres personnes se trouvant à l'intérieur du véhicule de tourisme. Les éléments de la Protection civile ont été contraints d'utiliser de grands moyens pour retirer les victimes du véhicule avant des acheminer vers le CHU de Tizi Ouzou.

Hamid M.